

ASSEMBLEE DE CORSE

2 EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2025

REUNION DES 22 ET 23 MAI 2025

RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

**MESSA IN OPERA DI A PRUGRAMMAZIONE
PLURIANNINCA DI L'ENERGIA (PPE) : EVULUZIONE DI A
CARTA DI E FURMAZIONE RILATIVE À I MISTIERI DI A
TRANSIZIONE ENERGETICA
MISE EN ŒUVRE DE LA PROGRAMMATION
PLURIANNUELLE DE L'ÉNERGIE (PPE) : ÉVOLUTIONS
DE LA CARTE DES FORMATIONS RELATIVE AUX
MÉTIERES DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement
Commission des Finances et de la Fiscalité
Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Préambule

Introduite par la loi de transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015, la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE) vise à atteindre l'autonomie énergétique de la Corse à l'horizon 2050, conformément à la trajectoire fixée dans le Schéma Régional Climat Air Énergie (SRCAE).

La révision de la PPE votée en mars 2023 a été pensée comme le moteur d'une relance économique à grande échelle basée sur une mutation profonde dans les secteurs de la transition énergétique : maîtrise de la demande en énergie, rénovation des bâtiments, développement des énergies renouvelables et de leur stockage, etc.

Ainsi, le Conseil exécutif a réaffirmé ses ambitions politiques en matière de sortie des énergies fossiles et en corollaire, de lutte contre la pollution atmosphérique et le dérèglement climatique.

Dans ce contexte, cette programmation a notamment permis à la Collectivité de Corse - en partenariat avec l'État et ses services - de fixer des objectifs chiffrés sur la période 2020-2028. Ainsi, la PPE révisée fera prochainement l'objet d'un décret du ministre de l'Énergie et du Premier Ministre.

Lors de la venue en Corse du Ministre chargé de l'industrie et de l'énergie les 20 et 21 mars 2025, il a été convenu de l'impérieuse nécessité de promulguer avant la fin du premier semestre 2025 le décret portant révision de la PPE, attendu par les corses depuis plus de deux ans, notamment par les partenaires économiques et industriels, comme EDF, ou encore les entreprises du secteur des énergies renouvelables et du bâtiment.

Comme rappelé dans un courrier adressé par le Président du Conseil exécutif de Corse au Ministre de l'Énergie en date du 22 avril dernier, la signature du décret relatif à la PPE 2024-2028 est d'autant plus urgente et indispensable qu'elle conditionne la sécurisation juridique et financière des investissements actés dans la PPE, tels que le passage aux biocarburants de la centrale thermique de Lucciana, la construction de la Station de Transfert d'Énergie par Pompage (STEP) de U Lugu di Nazza/Ghisoni, ou encore la sortie des concessions de gaz de ville à Bastia et Aiacciu en lien direct avec la rénovation des logements sociaux, des bâtiments scolaires et de santé prévue dans le cadre de l'enveloppe dédiée de 200 M€ du protocole dit « Borne ».

Cette future PPE nécessite un investissement estimé à environ 4,5 milliards d'euros, permettant de mobiliser ainsi plus de 3 000 emplois. La réussite de sa mise en

œuvre opérationnelle passe par une prise de conscience collective de l'ensemble des parties prenantes, depuis le citoyen jusqu'aux décideurs en passant par les acteurs économiques, les banques et les organismes de formation. Elle impose également une meilleure convergence de l'ensemble des politiques publiques, une mutualisation des dispositifs d'aides et des financements, une pleine mobilisation des acteurs de l'île, et particulièrement ceux du bloc communal.

Dans ce cadre, le présent rapport concerne plus spécifiquement la partie emploi et formation de la PPE, qui fait l'objet d'un volet spécifique via une étude d'impact économique et sociale, notamment sur la manière de répondre aux nouveaux besoins du marché générés par les objectifs de la PPE.

1) Les objectifs de Maîtrise de la Demande en Énergie (MDE) et de développement des Énergies Renouvelables (EnR)

Pour parvenir à l'autonomie énergétique fixée à 2050 le SRCAE, décliné dans les différentes PPE successives, prévoit d'agir simultanément sur deux leviers :

- Les économies d'énergies via la MDE pour les 2/3 de l'effort
- Les EnR pour le dernier tiers

Durant les dix prochaines années, le volet Maîtrise de la Demande en Énergie (MDE) de la PPE prévoit la rénovation dans le secteur du bâtiment d'au moins :

- **9 700 logements individuels** (*via ORELI, dont la réorganisation regroupant l'ensemble des dispositifs d'aide existants, et notamment ceux de la CdC, d'EDF et de l'ANAH fait l'objet d'un rapport spécifique*).
- **26 500 logements sociaux**
- **33 lycées et collèges**
- **10 établissements de santé.**

Ces objectifs répondent à des besoins avérés tant pour les ménages que pour les entreprises et collectivités en raison notamment de l'augmentation constante du prix de l'énergie qui pèse fortement sur les budgets. D'un point de vue opérationnel, ils s'accompagnent de tous les outils nécessaires à leur mise en œuvre, à commencer par des financements exceptionnels et notamment :

- Les crédits de la Compensation aux Services Publiques de l'Électricité (CSPE) et du cadre territorial de compensation : environ 135 M€ sur 5 ans ;
- Les crédits du protocole d'accord dit « Borne » d'un montant de 200 M€ sur 15 ans¹ (*lors de la révision de la PPE en mars 2023, un protocole d'accord a été négocié avec l'État afin d'assurer notamment le financement des opérations de maîtrise de la demande en énergie, en lien avec la sortie des concessions de gaz de ville à Ajaccio et Bastia*).²

Pour ce qui concerne la production d'électricité, la part d'EnR représente aujourd'hui 33 %. Nous sommes bien sur la trajectoire d'autonomie puisque nous confirmons

1 Protocole d'accord entre l'État et la Collectivité de Corse (cf. annexe)

2 Décret n° 2023-554 du 30 juin 2023 portant modification du décret n° 2015-1697 du 18 décembre 2015 relatif à la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie de Corse ; article 4.

nos objectifs à 2028 à 62 % (74 % si l'on compte les bioliquides) contre 36 % pour la PPE de l'État.

Cela représente une augmentation de 175 % sur 10 ans. Cette évolution reste contrastée puisque si certaines filières comme le photovoltaïque ont connu une croissance conforme aux objectifs fixés, la petite hydroélectricité n'a pas connu l'évolution attendue.

Pour ce qui concerne le photovoltaïque, depuis la mise en service de la centrale de Rapale de presque 10 MW en 2010, le secteur a connu une forte évolution.

Comparée aux autres collectivités et ramenée au nombre d'habitants, la Corse se situe au deuxième rang en termes de puissance photovoltaïque, juste derrière la Nouvelle-Aquitaine avec 491 Wc/habitant.

En ce qui concerne la production photovoltaïque par habitant, la Corse est située en première position avec une production de 679 kWh par habitant.

Au niveau mondial, avec une puissance crête par habitant de 490 Wc/hab, la Corse est placée en deuxième position juste après l'Allemagne qui elle comptabilise une puissance crête par habitant de 590 Wc/hab.

2) Analyse des besoins en formations et emplois

Dans le cadre des travaux de révision, une étude complète a été conduite³ afin d'étudier les impacts économiques et sociaux des objectifs fixés par la PPE.

Cette étude précise les investissements nécessaires à la réalisation de la PPE et ses conséquences sur les finances publiques, sur les emplois, sur les retombées économiques pour la Corse et sur les besoins de formation par métiers. Sur ce dernier point, les évolutions indispensables en matière de compétences pour répondre aux demandes du marché du travail sont bien identifiées dans l'étude d'impact économique et social.

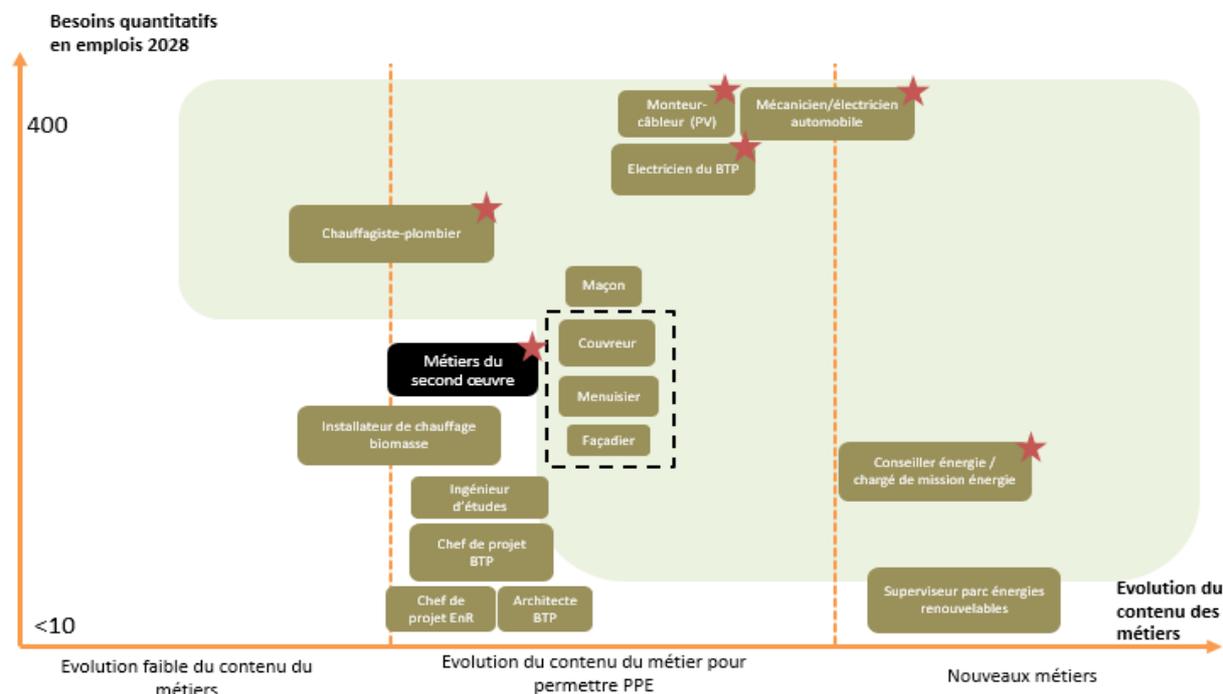
Sous l'égide du CREFOP, une large concertation relative aux métiers de la transition énergétique a été menée avec l'ensemble des professionnels du secteur de la formation et des acteurs concernés : *AFPA, CFA 2B, CFA Ampara, CCI et CMA, CAPEB 2B, Constructys, Éducation nationale, DAFPIC, Fédération du BTP 2A, Fédération du BTP 2B, Greta CFA, Université IUT Génie civil, Université Paoli Tech, Université Vignola.*

Une analyse approfondie des 15 métiers clés de la transition énergétique a été menée en s'appuyant sur plusieurs critères : les besoins en effectifs, l'évolution des compétences nécessaires, l'émergence de nouveaux métiers, les difficultés de recrutement rencontrées par les entreprises, ainsi que les obstacles rencontrés par les demandeurs d'emploi pour accéder à un poste en Corse.

En croisant l'ensemble de ces données, une représentation schématique des 15 métiers stratégiques a été élaborée (voir ci-dessous). Elle les classe selon quatre grands domaines de compétences - énergies renouvelables, construction et

³ Délibération n° 23/037 AC de l'Assemblée de Corse du 30 mars 2023 approuvant le projet de révision de la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE) - Étude d'impact économique et social (cf. annexe)

rénovation, chaleur renouvelable et transport - et les décline en fonction des besoins quantitatifs et qualitatifs identifiés dans le cadre de la PPE.



À l'instar de la plupart des régions françaises de droit commun mais avec une acuité renforcée, la Corse est soumise à une réelle tension dans les secteurs d'emplois visés par la PPE. Comme en témoigne le tableau ci-dessous, le ratio offres/demandes était de 1,8 en 2022 ; plus de 2 740 offres d'emploi ont été déposées auprès de Pôle emploi (et ses partenaires) alors que le nombre de demandeurs d'emploi enregistré dans le secteur du bâtiment s'élevait seulement à 1 540.

En l'absence d'actions volontaristes de formation, l'analyse prospective du scénario tendanciel des métiers et des qualifications à l'horizon 2030 laisse présager une augmentation significative des tensions sur le marché du travail relatif à la transition énergétique en Corse. C'est pour cette raison qu'un travail de mise en cohérence des formations avec les besoins des entreprises est nécessaire afin d'une part, de répondre à un marché en pleine expansion et d'autre part, d'offrir de vraies perspectives pour les générations s'apprêtant à rentrer dans la vie active.

Métiers	Effectif	Effectif Offres
Préparation du gros œuvre et des travaux publics	300	590
Maçonnerie	240	480
Pose de fermetures menuisées	70	250
Installation d'équipements sanitaires et thermiques	150	240
Électricité bâtiment	150	220
Conduite d'engins de terrassement et de carrière	110	150
Conduite de travaux du btp et de travaux paysagers	50	130
Montage d'agencements	80	120
Peinture en bâtiment	160	110
Montage de réseaux électriques et télécoms	20	100

Ingénierie et études du btp	30	90
Réalisation de menuiserie bois et tonnellerie	60	90
Direction de chantier du btp	50	70
Réalisation et restauration de façades	40	60
Pose de revêtements rigides	30	40
TOTAL	1 540	2 740

L'étape préalable à cette mise en cohérence est la réalisation de l'état des lieux - présenté dans la partie IV ci-après - de l'offre de formations dispensée sur l'île.

3) Analyse de l'offre de formation et recensement des besoins

En concertation étroite avec les acteurs de la formation, le travail d'analyse s'est déroulé en deux étapes :

- La première étape a consisté à réaliser une cartographie précise du catalogue actuel des offres de formation ;
- La seconde étape a visé à recenser les besoins financiers, humains et matériels nécessaires pour adapter les cursus de formations aux attentes des professionnels du secteur en vue d'atteindre des objectifs fixés par la PPE.

Ce travail est le fruit d'une réflexion transversale entre l'AUE et l'ADEC. Il a été mené au sein du Comité Régional de l'Emploi, de la Formation et de l'Orientation Professionnelle (CREFOP). Pour rappel, cette instance de la Collectivité de Corse assure la coordination entre les acteurs des politiques d'orientation, de formation professionnelle et d'emploi et la cohérence des programmes de formations qui en découle.

Plusieurs réunions du CREFOP se sont ainsi tenues, et ont permis de déterminer les besoins des différents organismes de formations (AFPA, CFA, lycées professionnels, Université de Corse, BAC pro, CAP...) permettant de répondre aux objectifs fixés par la PPE.

Près de 1 000 jeunes suivent annuellement une formation professionnelle diplômante, du niveau 3 au niveau 7, par la voie scolaire/étudiante ou en apprentissage (chiffres 2022). La voie scolaire étudiante représente environ 52 % des effectifs.

Comme indiqué dans les tableaux ci-dessous, la répartition est équilibrée à la fois entre les étudiants et les apprentis, entre les différents niveaux, ainsi qu'en terme de répartition territoriale entre Cismonte et Pumonte (*hormis pour les niveaux 5, 6 et 7 repartis entre l'Université de Corse et le lycée professionnel Paul Vincensini*).

	Niveau 3	Niveau 4	Niveaux 5, 6 et 7	Total
Cismonte	235	149	259	643
Pumonte	185	151	0	336

	Étudiants	Apprentis	Total
Niveau 3	48	372	420
Niveau 4	232	68	300

Niveaux 5, 6 et 7	229	30	259
--------------------------	-----	----	------------

La cartographie des formations met en évidence l'implantation historique de la majorité des organismes sur Bastia, Ajaccio et Corti. Si cela ne semble pas poser de problème majeur pour ce qui concerne la formation initiale, la formation continue semble en pâtir davantage, notamment pour les entreprises de petites tailles qui souhaitent former leurs collaborateurs.

Trois cartes sont présentées en pages suivantes et déclinées selon le niveau des formations proposées :

- **Niveau 3** : CAP, Certificat de spécialisation (ex : mention complémentaire), Titre professionnel.
- **Niveau 4** : BAC professionnel, Brevet Professionnel, Certificat de spécialisation (ex : mention complémentaire), Titre professionnel.
- **Niveaux 5, 6 et 7** : DEUG, BTS, DUT, DEUST / License, License pro / Master, DEA, DESS, diplôme d'ingénieur.

Il est à noter qu'en matière de formation professionnelle, l'Université de Corse concentre les formations de niveaux 6 et 7, tandis que les formations de niveau 5 sont dispensées dans les lycées professionnels Paul Vincensini (Bastia) et Jules Antonini (Ajaccio), ainsi qu'à l'Université de Corse. Une répartition territoriale plus équilibrée est observée pour les formations de niveaux 3 et 4.

L'analyse comparée de l'offre actuelle de formation par rapport aux besoins du marché en 2028 (considérant les objectifs de la PPE, principalement en matière de maîtrise de la demande en énergie) permet de constater que :

- De nombreuses formations déjà dispensées sur le territoire couvrent qualitativement une partie significative des besoins. Celles-ci nécessitent toutefois d'être renforcées pour répondre quantitativement aux besoins. Selon les organismes de formation, la problématique ne tient pas à un manque de capacités d'accueil, mais au faible nombre d'inscriptions dans ces filières.
- La modernisation de l'offre de formation doit s'accompagner d'un plan de communication concerté entre l'ensemble des acteurs, afin de renforcer, en particulier auprès des jeunes, l'intérêt pour les métiers de la transition énergétique, notamment ceux liés aux technologies vertes et innovantes, et ce, à tous les niveaux de formation.
- Pour les métiers présentant des besoins quantitatifs plus limités mais à forte valeur stratégique - tels que les ingénieurs d'études, chefs de projet en énergies renouvelables ou chargés de mission énergie - l'offre de formation reste peu développée et nécessite d'être renforcée.

Niveau 3

LP J. ANTONINI / CFA AMPARA

- CAP menuisier fabricant

CFA AMPARA

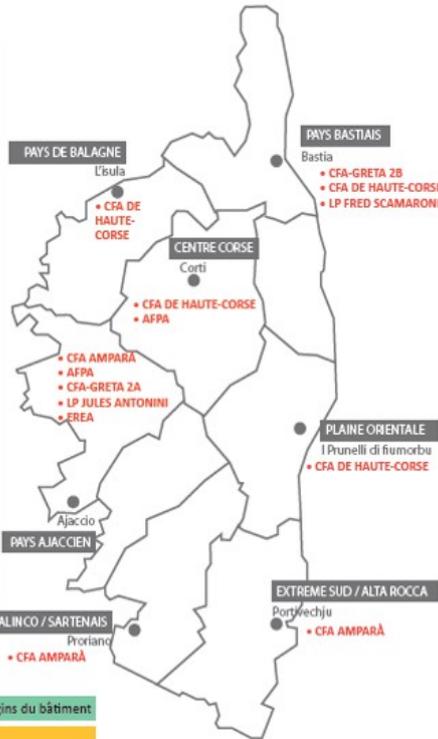
- CAP Maçon
- CAP Conducteur d'engins : travaux publics et carrières
- CAP METALLIER
- CAP Electricien
- CAP Monteur en installation sanitaires
- CAP Monteur en installations thermique
- CAP Métiers du plâtre et de l'isolation
- CAP Menuisier aluminium-verre
- CAP Menuisier installateur
- MC Plaquiste

AFPA Ajaccio

- TP Menuisier poseur-installateur (MPI)
- TP Menuisier poseur-installateur (MPI)

CFA Ampara/EREA

- CAP peintre applicateur de revêtements



LP SCAMARONI

- CAP Menuisier aluminium-verre
- CAP Métallier

CFA de Haute-Corse

- CAP Electricien
- CAP Métallier
- CAP Monteur en installation sanitaires
- CAP Monteur en installations thermique
- CAP Métiers du plâtre et de l'isolation
- CAP peintre applicateur de revêtements
- CAP Menuisier aluminium-verre
- CAP Menuisier installateur
- CAP Menuisier fabricant
- CAP Carreleur mosaïste
- CAP Etancheur du bâtiment et des travaux publics
- CAP Maçon
- CAP Marbrier du bâtiment et de la décoration
- TP Conducteur conducteur d'engins de grands terrassements
- TP conducteur d'engins de chantiers urbains

AFPA Borgo

- TP Maçon en voirie et réseaux divers (Maçon VRD)
- TP Canalisateur

AFPA Corte

- TP Electricien d'équipement du bâtiment (EEB)
- TP Monteur de réseaux électriques aéro-souterrains (MREAS)

B1Z;B2Z;B5Z Ouvriers qualifiés du bâtiment et conducteurs d'engins du bâtiment

B3Z;B4Z Ouvriers du second œuvre du bâtiment

Niveau 4

LP J. ANTONINI

- Seconde pro métiers des études et de la modélisation numérique du bâtiment
- MC technicien en énergies renouvelables option B : énergie thermique

LP J. ANTONINI / LP JP DE ROCCASERRA

- Seconde pro métiers des transitions numérique et énergétique

LP JP DE ROCCASERRA

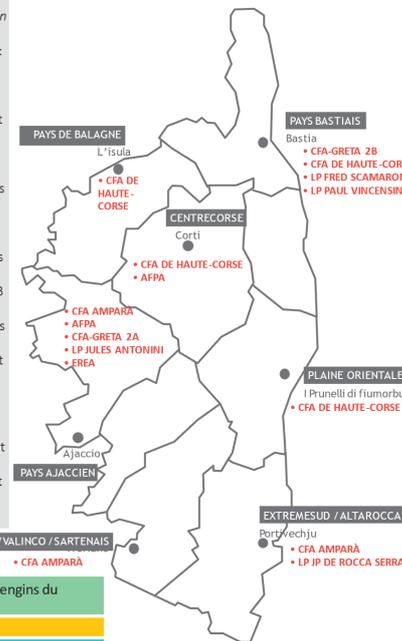
- Bac pro Métiers du Froid et des Energies Renouvelables

LP J. ANTONINI

- Bac pro technicien d'études du bâtiment option A études et économie
- Bac pro technicien d'études du bâtiment option B assistant architecture
- Bac pro métiers de l'électricité et de ses environnements connectés
- Bac pro installateur en chauffage, climatisation et énergies renouvelables

CFA Ampara

- BP Electricien
- BP Installateur/dépanneur en froid et conditionnement d'air
- BP Monteur en installations du génie climatique et sanitaire
- BP Maçon



LP SCAMARONI

- Seconde pro métiers de la construction durable, du bâtiment et des travaux publics
- Seconde pro métiers des transitions numérique et énergétique
- Bac pro métiers de l'électricité et de ses environnements connectés
- Bac pro Ouvrages du bâtiment : métallerie

LP VINCENSINI

- Bac techno sciences et technologies de l'industrie et du développement durable architecture et construction

CFA de Haute-Corse

- BP Electricien
- BP Installateur/dépanneur en froid et conditionnement d'air
- BP Monteur en installations du génie climatique et sanitaire
- BP Maçon

AFPA Corte

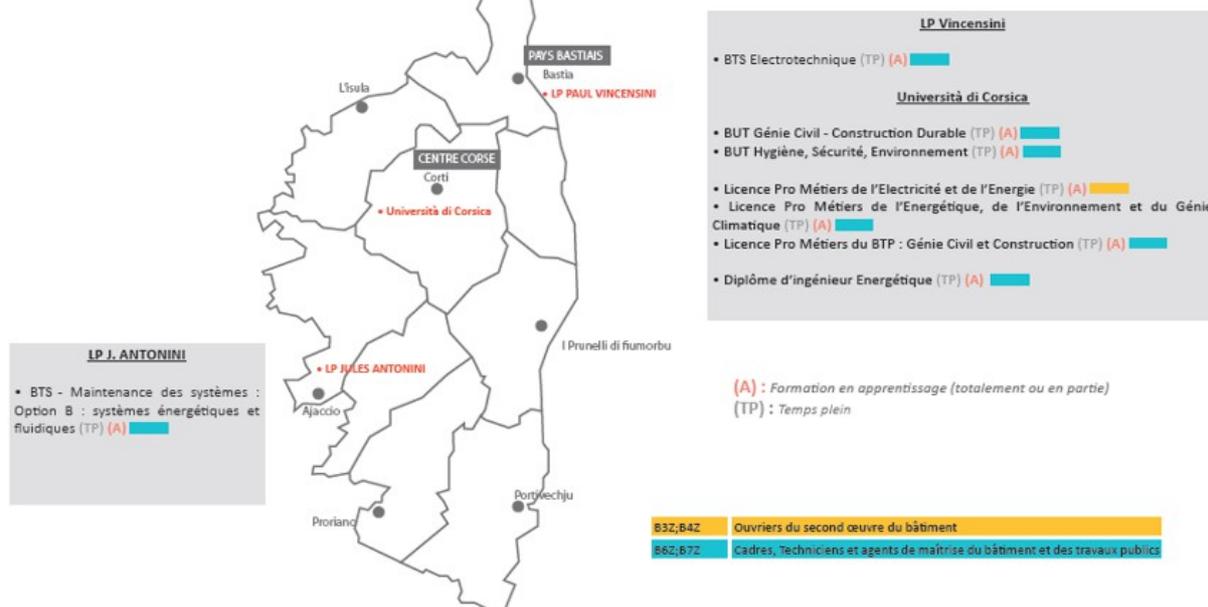
- TP Technicien mètreur du bâtiment (TMB)

B1Z;B2Z;B5Z Ouvriers qualifiés du bâtiment et conducteurs d'engins du bâtiment

B3Z;B4Z Ouvriers du second œuvre du bâtiment

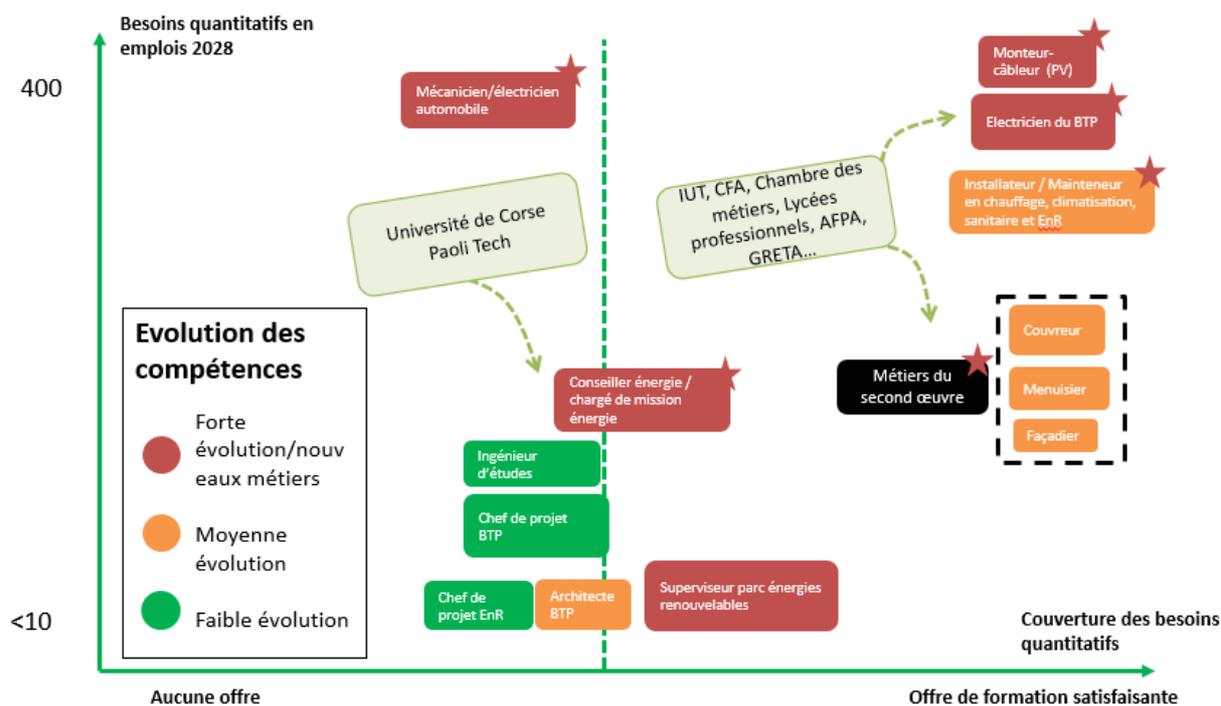
B6Z;B7Z Cadres, Techniciens et agents de maîtrise du bâtiment et des travaux publics

Niveau 5, 6 ET 7



Un premier travail de synthèse (présenté en annexe) a permis d'établir un lien entre les métiers nécessaires à l'atteinte des objectifs de la PPE (en termes qualitatifs et quantitatifs), le référentiel « France Travail » (qui présente l'ensemble des métiers regroupés par fiches et organisés par domaine professionnel), et la liste des diplômes et certifications existants en Corse. Il en ressort des pistes de réflexion sur l'offre de formation, notamment concernant les évolutions à envisager en fonction des différents organismes concernés.

Pour compléter l'offre de formation actuellement disponible en Corse, un nouvel ensemble cohérent de diplômes, certifications et modules, qui pourrait être déployé d'ici 2028, est proposé.



Ce diagnostic a également permis d'évaluer les moyens matériels, humains et financiers nécessaires au fonctionnement, à la mise à niveau ou à la construction de plateaux techniques. Comme précisé dans le tableau suivant, il est à prévoir **un besoin en financement d'environ 1,7 M€** (1,4 M€ pour les besoins d'adaptation des plateaux techniques et 0,3 M€ pour les besoins liés aux moyens humains).

Métiers stratégiques du périmètre de la PPE	Établissement	Besoins d'adaptation des plateaux techniques (moyens matériels)	Estimation des coûts liés aux moyens matériels	Besoins en moyens humains	Estimation des coûts liés aux moyens humains
Superviseur de parc d'énergies renouvelables Nouveaux métiers	CFA de Haute-Corse	Création plateau technique : maison pédagogique	131 844 €		
Monteur-câbleur (PV) Forte évolution des compétences	AFPA	Construction d'un plateau technique complet	21 930 €	Formateur déjà dans les effectifs 0,25 ETP	
Installateur de chauffage biomasse Faible évolution des compétences	AMPARÀ	Remise à niveau d'équipements	31 000 €		65 000 €
	CFA de Haute-Corse	Création plateau technique : maison pédagogique	3 428 €		
Architecte BTP Moyenne évolution des compétences	Université de Corse	Développement de la plateforme à Corti : Villa Pizzini	350 000 €		
Électricien du BTP Forte évolution des compétences	Piste de réflexion : Création d'une extension au Lycée JP de Rocca Serra ou Aménagement des locaux du collège Léon Boujot	Installation complète du plateau technique sur la base du coût de celui du LP J. Antonini	320 000 €	3 ETP	
	CFA de Haute-Corse	Achat équipement	7 800 €		

	AMPARÀ	Évolution du plateau technique	38 000 €		56 000 €
	AMPARÀ	Complément en équipement	96 000 €		138 000 €
Chauffagiste-plombier	AMPARÀ	Mise à jour équipements	23 000 €		
Moyenne évolution des compétences	CFA de Haute-Corse	Création plateau technique : maison pédagogique	6 524 €		
Maçon	CFA de Haute-Corse	Création plateau technique : maison pédagogique	238 338 €		
Moyenne évolution des compétences	CFA de Haute-Corse	Création plateau technique : maison pédagogique	97 200 €		
Menuisier	CFA de Haute-Corse	Création plateau technique : maison pédagogique	97 200 €		
Moyenne évolution des compétences	CFA de Haute-Corse	Création plateau technique : maison pédagogique	97 200 €		
	AMPARÀ	Achat équipement	12 500 €		
Façadier	AFPA	Construction d'un plateau technique complet	33 832 €	Formateur déjà dans les effectifs 0,2ETP	
Moyenne évolution des compétences	CFA de Haute-Corse	Création plateau technique : maison pédagogique	35 217 €		
Conseiller en énergie / chargé de mission énergie	AMPARÀ				72 000 €
Nouveaux métiers					
TOTAL			1 446 614 €		331 000 €

Conclusion

Fruit d'une stratégie collaborative engagée auprès des acteurs de la formation depuis deux ans, le présent rapport témoigne de la nécessité d'anticiper les futurs besoins d'élévation des compétences professionnelles.

À la vue de l'importance structurante de cette action sur l'ensemble du territoire, le rapport présente également un programme des besoins en investissement pour les équipements indispensables à l'atteinte des objectifs de la PPE, dont le financement nécessite la mobilisation de fonds exceptionnels, notamment issus du PTIC et/ou du FEDER.

Dans ce cadre, un planning des investissements 2025-2027 détaillé sera proposé par la Collectivité de Corse (Direction en charge de l'enseignement, de l'éducation et de la formation) et l'Agence d'Urbanisme et d'Énergie (AUE).

Afin de répondre aux enjeux de formation en matière de transition énergétique et écologique, il est donc proposé à l'Assemblée de Corse :

- D'une part, d'approuver le projet d'évolution de la carte des formations relatives aux métiers de la transition énergétique ;
- D'autre part, d'autoriser le Président du Conseil exécutif de Corse à solliciter les différents partenaires concernés pour le financement des investissements prévus dans le présent rapport au titre notamment des fonds existants (PTIC, FEDER...).

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.